Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_055-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-055

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 juin 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, Mme Ludivine CRUAU, M. Patrick LAMOUR, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à M. Nils GUILLOU
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Eléna PATY
Mme Julie DUPUY donne pouvoir à Mikhaël POMMIER
Mme Marion ROSARIO donne pouvoir à M. Thomas LE BON

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CRUAU
Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.
PV séances précédentes : Les procès-verbaux des séances des 28 mai 2026 et 5 juin 2026 ont été adoptés par 35 voix POUR
Publication par voie d'affichage du 26 juin au 26 août 2026

BUDGET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. François LE TOLLEC, Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2313-1 ;
Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes concernés ;
Vu le rapport de présentation du compte financier unique 2025 annexé à la présente délibération ;
Considérant que le compte financier unique constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substituant au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le compte financier unique 2025 retrace l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville de Concarneau ;
Considérant que les résultats constatés au compte financier unique 2025 seront repris dans le budget supplémentaire 2026 ;
Considérant que la maquette du compte financier unique 2025 et le rapport de présentation ont été mis à disposition des membres du conseil municipal dans le cadre de la préparation de la présente séance ;
Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte financier unique et se retire au moment du vote ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_055-DE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée.**

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 a modifié l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

La ville de Concarneau, sous les recommandations du centre des finances publiques et suite au passage à la nomenclature comptable M57, présente ses comptes en CFU depuis l'exercice 2024. Selon l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ce rapport de présentation est annexé à la présente délibération. Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2025 sont plus synthétiquement présentés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2025	RESTES A REALISER	TOTAL Y.C. RAR
RECETTES	15 579 813,02 €	32 663 294,16 €	48 243 107,18 €	547 525,00 €	48 790 632,18 €
DEPENSES	14 956 949,45 €	28 995 316,29 €	43 952 265,74 €	6 307 416,47 €	50 259 682,21 €
EXCEDENT	622 863,57 €	3 667 977,87 €	4 290 841,44 €	- €	- €
DEFICIT	- €	- €	- €	5 759 891,47 €	1 469 050,03 €

BAC DU PASSAGE

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2025	RESTES A REALISER	TOTAL Y.C. RAR
RECETTES	196 229,26 €	386 774,24 €	583 003,50 €		583 003,50 €
DEPENSES	68 969,12 €	301 732,02 €	370 701,14 €	110,00 €	370 811,14 €
EXCEDENT	127 260,14 €	85 042,22 €	212 302,36 €	- €	212 192,36 €
DEFICIT	- €	- €	- €	110,00 €	- €

CAC

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2025	RESTES A REALISER	TOTAL Y.C. RAR
RECETTES	409 397,55 €	916 182,16 €	1 325 579,71 €		1 325 579,71 €
DEPENSES	348 106,82 €	906 429,59 €	1 254 536,41 €	57 877,18 €	1 312 413,59 €
EXCEDENT	61 290,73 €	9 752,57 €	71 043,30 €	- €	13 166,12 €
DEFICIT	- €	- €	- €	57 877,18 €	- €

CUISINE CENTRALE

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2025	RESTES A REALISER	TOTAL Y.C. RAR
RECETTES	95 836,45 €	1 536 259,40 €	1 632 095,85 €		1 632 095,85 €
DEPENSES	94 876,37 €	1 262 600,92 €	1 357 477,29 €	14 034,92 €	1 371 512,21 €
EXCEDENT	960,08 €	273 658,48 €	274 618,56 €	- €	260 583,64 €
DEFICIT	- €	- €	- €	14 034,92 €	- €

PARKING DE LA CRIEE

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2025	RESTES A REALISER	TOTAL Y.C. RAR
RECETTES	5 038,42 €	216 323,86 €	221 362,28 €	- €	221 362,28 €
DEPENSES	25 304,68 €	60 123,24 €	85 427,92 €	- €	85 427,92 €
EXCEDENT	- €	156 200,62 €	135 934,36 €	- €	135 934,36 €
DEFICIT	20 266,26 €	- €	- €	- €	- €

Budgets Consolidés

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2025	RESTES A REALISER	TOTAL Y.C. RAR
RECETTES	16 286 314,70 €	35 718 833,82 €	52 005 148,52 €	547 525,00 €	52 552 673,52 €
DEPENSES	15 494 206,44 €	31 526 202,06 €	47 020 408,50 €	6 379 438,57 €	53 399 847,07 €
EXCEDENT	792 108,26 €	4 192 631,76 €	4 984 740,02 €	- €	- €
DEFICIT	- €	- €	- €	5 831 913,57 €	847 173,55 €

s seront repris dans le budget supplémentaire de 2026.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_055-DE

ANNEXES JOINTES :
Annexe n°1 : Rapport du Compte Financier Unique 2025
Annexe n°2 : Maquette CFU 2025

M Quentin LE GAILLARD donne la présidence de la séance à M. Claude GUILLOU et quitte la salle durant les débats et les votes du compte financier unique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal.,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Approuve le compte financier unique 2025 du bac du passage,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Approuve le compte financier unique 2025 du CAC,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Approuve le compte financier unique 2025 de la cuisine centrale,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Approuve le compte financier unique 2025 du parking de la criée,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
8 CONTRE (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO,
MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Concarneau, le 29 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Quentin LE GAILLARD
Date : 30/06/2026
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU